

**HERBIGNAC****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2026
2026/112**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 18 septembre 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. François ANGER, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Étaient présents : M. François ANGER, , Mme Florence LEPY, M. Pierre LAURENT, Mme Jeanne DELASSUS, M. Jérôme BELLLOT, Mme Justine LE FLOCH, M. Davian MAHÉ, M. Sébastien GUILLLOUX, M. Yannick LE PENNEC, Mme Emmanuelle DAUCE, M. Hervé NOGUES, M. Gwenaél DE LA MONNERAYE, Mme Sandra HÉMON, Mme Sophie GIANOLA, , Mme Marie-Claude LEGOUIC, M. Vivien LERAY, Mme Sylvie NOURY, M. Franck DUVAL, Mme Christelle CHASSÉ, M. Éric COUPRIE, Mme Claudie LELECQUE, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Christelle SOYE .

Absent(e)s excusé(e)s: M. Alexis GERGAUD (pouvoir à M. François ANGER), Mme Amandine NOGUES (pouvoir à Mme Emmanuelle DAUCE), Mme Tiffanie GUILLEMOT (pouvoir à Mme Florence LEPY), Mme Vanessa POTEAU (pouvoir à Mme Marie-Claude LEGOUIC), M. Sébastien THILLY (pouvoir à M. Vivien LE RAY).

Secrétaire de séance : M. Jérôme BELLLOT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Justine LE FLOCH

Madame LE FLOCH, Adjointe aux ressources,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU les nécessités de service et vu les mouvements de personnel,

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ♦ **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression/ Modification	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanen t ou non permanen t	Motifs
Au 21 septembre 2026						
Services techniques	Création	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Recrutement responsable services techniques
	Création	Adjoint technique	1	Temps complet	Non permanent (jusqu'au 30 novembre)	Accroissement temporaire d'activité
Education Enfance Jeunesse	Création	Contrat d'Engagement Éducatif	7	Temps complet	Non permanent (1 an)	Animateurs vacances scolaires

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 24 septembre 2026
Et de la publication, le 25 septembre 2026**

**Pour extrait certifié conforme
M. Le Maire,
François ANGER**

